



## Accord et autorisation

Les frais médicaux survenant au cours de l'activité Les Explorateurs sont à notre charge tel que stipulé dans les conditions générales. Nous n'intervenons cependant pas pour les frais qui découlent d'une aggravation de l'état de santé conséquence d'un accident antérieur au stage. En cas de traitement médical en cours, le participant doit disposer des médicaments nécessaires pour toute la durée du séjour/ de la plaine. Si vous le souhaitez, ils seront confiés aux encadrants avec toutes les indications utiles et nécessaires. Attestation médicale indispensable !

Les animateurs disposent d'une boîte de 1ers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée d'un médecin, j'autorise les animateurs à administrer les médicaments cités ci-dessous et ce, à bon escient : du paracétamol (anti fièvre, anti douleur), de la crème à l'arnica (pour bosse et bleu), de la crème After Pick (piqûre, coup de soleil), du Cédium (désinfectant).

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

*« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par les responsables de l'accueil ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. »*

Signature du responsable du participant :

## Prescription

Nom du médicament :

Mode d'admission :

Dosage :

Fréquence

Signature :

Doit toujours être accompagné d'une prescription médicale !